

Accueil > Base de données des députés français depuis 1789

Max MORAS (1907 - 1984)

- ▶ Informations générales
- ▶ Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés
- ▶ Biographie



INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. Max MORAS

Né le 20/05/1907 à DAX (LANDES - FRANCE)

Décédé le 05/09/1984 à DAX (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES - FRANCE)

MANDATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

30/11/1958 - 09/10/1962 : Landes - Union pour la nouvelle République

BIOGRAPHIE

Biographie de la Ve République

MORAS (Max, Pierre, Bernard, Jean)

Né le 20 mars 1907 à Dax (Landes)

Décédé le 5 septembre 1984 à Dax

Député des Landes de 1958 à 1962

Max Moras voit le jour à Dax dans une famille de commerçants. Il poursuit ses études secondaires dans l'enseignement privé, puis gagne Paris. Il y obtient un doctorat de droit et un diplôme du Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires (CPA). Il regagne ensuite sa région natale pour y exercer comme avocat. Mobilisé dans le 39^{ème} régiment d'infanterie en 1939, le lieutenant Max Moras se distingue par son courage et sa détermination pendant la campagne de France. Ses états de service de mai-juin 1940 devaient lui valoir d'être décoré de la croix de guerre avec citation à l'ordre du corps d'armée et de la médaille des services militaires volontaires. Au lendemain de la Libération, l'avocat dacquois souhaite s'engager dans la vie publique. Il adhère au Rassemblement du peuple français (RPF) dès sa création au printemps 1947. Au mépris des instructions nationales du mouvement gaulliste, le RPF s'associe aux modérés et aux radicaux à Dax pour les élections municipales d'octobre 1947. Max Moras figure ainsi sur la liste « indépendante d'union et de concorde républicaine et de Rassemblement du peuple français » du maire sortant Paul Puyo, aux côtés de l'ancien sénateur Eugène Millières-Lacroix, qui a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Elu, Max Moras devait siéger au Conseil municipal de Dax pendant trente années consécutives. Il met ses talents d'orateur au service des idées du général de Gaulle à la fin des années 1940, dans un département qui a pourtant approuvé les institutions de la IV^{ème} République à une nette majorité (60,7%) lors du référendum du 13 octobre 1946. Son nom est un temps envisagé, avec celui du général Gilliot, délégué départemental du RPF et futur député de la Meuse, pour conduire la liste gaulliste dans les Landes aux législatives du 17 juin 1951. C'est finalement au maire radical de Mont-de-Marsan Robert Besson que revient cette tâche. Max Moras figure en seconde position sur cette liste « d'union républicaine et de progrès social » qui, contrairement aux consignes nationales du RPF, ne mentionne pas le nom du mouvement gaulliste dans son intitulé. Avec 18,2%, la liste de Robert Besson se classe troisième de ce scrutin, derrière les socialistes de Charles Lamarque-Cando et le Parti communiste, représenté dans les Landes par Félix Garcia. En raison de l'apparentement conclu entre la SFIO, le Rassemblement des gauches républicaines (RGR) et le MRP, les gaullistes n'ont pas d'élu. Cinq plus tard, le 2 janvier 1956, Robert Besson est élu député sur une liste d' « Union républicaine et de progrès social », où ne figure plus Max Moras.

Ce dernier se réjouit du retour au pouvoir du général de Gaulle, le 1er juin 1958. Il reçoit l'investiture de l'Union pour la nouvelle République (UNR) pour les élections législatives de novembre 1958, dans la deuxième circonscription des Landes, qui comprend la ville de Dax. Dans sa profession de foi, il demande aux Landais de rompre définitivement « avec un passé de honte et de désastre » qui s'incarne dans « les hommes de l'ancien système et des anciens partis ». Il s'engage à soutenir « l'action nationale du général de Gaulle pour le redressement du pays » et plaide pour « la conclusion d'un pacte algérien entre tous les Français » dans l'esprit du discours de Constantine. Ses documents électoraux ne négligent pas les problèmes locaux, qu'il s'agisse du « développement du réseau de distribution du gaz de Lacq » pour favoriser l'industrialisation, du soutien au tourisme et au thermalisme ou de « la défense de la forêt landaise ». Le scrutin du 23 novembre semble assez « ouvert » dans la deuxième circonscription des Landes. Y concourent le député sortant communiste Jean Lespiau, le maire socialiste de Saint-Paul-les-Dax Camille Dussarhou, le radical-socialiste Camille Labat, qui a pour suppléant le président du Conseil général Olivier Caliot, ainsi que le démocrate chrétien Xavier Defos du Rau, issu d'une famille engagée depuis longtemps dans la vie politique landaise. Max Moras arrive en tête du premier tour avec 29,4%, devant les candidats de la SFIO (27,4%) et du PCF

(15,9%). Le gaulliste obtient ses meilleurs résultats dans les cantons de Dax (37%) et de Peyrehorade (29,7%). L'absence de désistement entre Camille Dussarhou et Jean Lespiau entre les deux tours favorise Max Moras. Il bénéficie en outre d'un excellent report des voix radicales et MRP et l'emporte avec 54% des suffrages exprimés, le 30 novembre 1958.

Le député des Landes s'inscrit au groupe parlementaire de l'UNR. Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale le 27 janvier 1959, il en démissionne trois jours plus tard pour rejoindre la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. En juin 1959, Max Moras est désigné pour siéger au Conseil national des services départementaux et communaux. Il est en effet devenu maire de Dax quelques semaines auparavant.

Max Moras s'intéresse notamment aux questions sociales et semble se situer parmi les « progressistes » au sein de l'UNR. Il dépose une proposition de loi relative aux régimes de retraite des travailleurs non salariés en mars 1962, puis un texte proposant d'étendre et de généraliser l'intéressement des travailleurs à l'entreprise (mai 1962). Il intervient à neuf reprises dans l'hémicycle sous la première législature de la Vème République. L'élu dacquois défend notamment les intérêts du thermalisme au Palais-Bourbon. Le 19 novembre 1959, il participe au débat sur le budget du ministère des travaux publics et des transports pour s'émouvoir d'une mesure envisagée par son collègue René-Georges Laurin en faveur de l'étalement des vacances. Le député du Var suggère en effet que les cures thermales ne soient plus remboursées que dans la seule hypothèse où elles seraient suivies « pendant les périodes extrêmes des vacances » : Max Moras y voit une « atteinte au caractère médical » des cures, certaines pouvant revêtir, par exemple « un caractère d'urgence ». Le 19 juin 1962, il s'alarme de la discrétion du IVème Plan au sujet de l'industrie thermale, qui n'a pourtant « démerité ni au regard de la protection sanitaire de l'individu, ni au regard du rayonnement touristique de la France ». Le député des Landes note que l'équipement thermal a atteint « un degré de vétusté qui risque de compromettre l'avenir » de beaucoup de stations et demande au gouvernement d'aider les établissements à se moderniser. Il ne souhaite pas que des avantages soient réservés aux stations « de grand standing international » et s'inquiète de la concurrence de la thalassothérapie pour le thermalisme.

Le député des Landes se préoccupe en outre des problèmes de l'habitat rural et de l'indemnisation des calamités agricoles (séances des 9 novembre 1960 et 19 juin 1962). Rapporteur du projet de loi autorisant la ratification de la Convention d'extradition entre la France et l'Etat d'Israël, il souligne le caractère paradoxal de certaines de ses dispositions. Seules les infractions présentant un certain caractère de gravité pourraient donner lieu à extradition, à l'exception de celles « d'ordre fiscal ou économique », des « violations des obligations militaires » ou des infractions « fondées sur des considérations politiques, religieuses ou raciales ». Mais l'Etat d'Israël, qui a aboli la peine de mort sauf cas exceptionnels, aurait souhaité que la France s'engage à ne pas prononcer cette condamnation ou à ne pas l'exécuter dans le cas où des individus susceptibles de l'enourir auraient été extradés. Cette garantie faisant défaut, l'accord d'extradition « conduit à une conséquence étrange : les criminels les plus authentiques pourront échapper à l'extradition alors que les coupables de moindre envergure y seront soumis » (séance du 28 juin 1960). A l'été 1961, Max Moras défend un projet de loi relatif à la protection des animaux en qualité de rapporteur. Ce texte se substitue à la loi Grammont, qui protégeait moins les animaux qu'elle ne réprimait le spectacle de leurs souffrances. Il s'agit désormais de punir les « mauvais traitements » infligés à un « animal domestique apprivoisé ou tenu en captivité » en les rendant passibles du tribunal correctionnel. Max Moras se réjouit que le risque d'« une application littérale et trop stricte d'un texte de portée plus générale » ait été écarté. Dans le cas contraire, la chasse, la pêche ou la tauromachie auraient pu se trouver condamnées. Or, le député des Landes y voit de précieuses coutumes et relève que « la coutume a toujours été source de droit ». Il prononce à cette occasion un véritable éloge de la tauromachie dans l'hémicycle et va jusqu'à soutenir que les banderilles plantées sur le taureau lui occasionnent « plutôt un chatouillement qu'une véritable douleur ». Ces propos suscitent une réaction très vive de Jeannil Dumortier, président d'honneur d'une société protectrice des animaux et député socialiste du Pas-de-Calais (séance du 12 juillet 1961). Un an plus tard, Max Moras est nommé rapporteur d'un projet de loi relatif à l'usage des documents fiscaux dans les relations de droit public et de droit privé. Il est question de rendre « opposables aux contribuables non seulement les déclarations mais aussi les évaluations qu'ils fournissent pour l'établissement ou la liquidation » de leurs impôts. L'objectif en est « d'inciter ou même de contraindre les contribuables à la sincérité dans leurs déclarations fiscales ». En cas de catastrophe naturelle, l'aide à la reconstruction consentie par l'Etat se fonderait par exemple sur la valeur du bien détruit telle qu'estimée par le contribuable lui-même dans sa dernière déclaration d'impôt (séance du 28 juin 1962).

Max Moras soutient l'exécutif avec constance entre 1958 et 1962. Il approuve le programme du gouvernement de Michel Debré (16 janvier 1959) comme la déclaration de politique générale du même Premier ministre (15 octobre 1959) et la loi réformant le financement de l'enseignement privé (23 décembre 1959). Il accorde les pouvoirs spéciaux au gouvernement pour ramener l'ordre en Algérie après la semaine des barricades (2 février 1960), s'exprime en faveur du programme du gouvernement Pompidou (27 avril 1962), autorise la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien président du Conseil Georges Bidault (5 juillet 1962) et ne s'associe pas à la motion de censure du 4 octobre 1962.

Le département des Landes, où les radicaux et les socialistes dominent pourtant le paysage politique, vote à une nette majorité (59,2%) en faveur de l'élection du président de la République au suffrage universel direct, le 28 octobre 1962. Candidat au renouvellement de son mandat, Max Moras rassemble 40,8% des voix au premier tour, le 18 novembre 1962. Il a gagné plus de 4000 suffrages par rapport aux législatives précédentes (18 651 voix contre 14 548 en 1958), devance nettement le socialiste Camille Dussarhou (32,3%) et atteint jusqu'à 44% des voix dans le canton de Castets. Le principe du désistement réciproque entre communistes et socialistes s'applique entre les deux tours, contrairement à novembre 1962. Plus que la qualité des reports de voix communistes, c'est la hausse de la participation (+6,4%) qui permet à Camille Dussarhou de défaire Max Moras le 25 novembre 1962. Le socialiste est élu député par 50,9% des électeurs de la deuxième circonscription des Landes.

Max Moras n'abandonne pas pour autant la vie publique. Réélu maire de Dax en 1965, il reste très actif au sein des mouvements gaullistes qui se succèdent dans les années 1960 et 1970. En mars 1967, l'Union des démocrates pour la Vème République lui préfère Jean Labat, inspecteur général de la jeunesse et des sports et proche de Jacques Chaban-Delmas –il avait été son chef-adjoint de cabinet au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme dès 1954- pour mener le combat des élections législatives dans la deuxième circonscription des Landes. Jean Labat est défait au second tour des législatives par Henri Lavielle, nouveau maire de Saint-Paul-les-Dax, qui s'est imposé comme la principale personnalité socialiste de la circonscription après le décès de Camille Dussarhou en 1965. Un an plus tard, après les événements de mai et la dissolution de l'Assemblée nationale, de nouvelles élections législatives sont organisées les 23 et 30 juin 1968. Investi par l'UDR, Max Moras réalise un excellent résultat au premier tour (46,9%) mais ne dispose d'aucune réserve de voix pour le scrutin décisif. Le 30 juin 1968, il n'obtient que 49,2% des suffrages exprimés et échoue à reprendre son siège de député à Henri Lavielle. Le maire de Dax a néanmoins gagné 1308 suffrages entre les deux tours de scrutin. En admettant que la faible hausse de la participation entre les deux tours (119 voix de plus, soit 0,22%) lui ait profité à plein, il demeure que le gaulliste a bénéficié d'au moins 1189 voix venues de gauche, et probablement du Parti communiste, représenté au premier tour par Jean Maye, conseiller général de Saint-Martin de Seignanx (7499 suffrages, soit 13,6%).

L'ancien parlementaire ne devait plus faire acte de candidature aux élections législatives. Ses concitoyens lui renouvellent leur confiance lors des municipales de 1971. Max Moras est battu de justesse par une liste de gauche six ans plus tard. Il se retire alors de la vie publique et décède à l'âge de 77 ans, en 1984. Yves Goussebaire-Dupin, sénateur-maire de Dax, salue à cette occasion la mémoire de cet « homme attachant » à l'œuvre municipale « multiple et abondante », tandis que les journalistes locaux évoquent un « orateur de talent, alliant finesse et humour, formé à la belle culture humaniste ».